

COMMUNE DE PONT-D'AIN
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)



Demande d'inscription sur le Registre Communal des Personnes Vulnérables
(Article L.121-6-1 du Code de l'action sociale et des familles)

Ce registre permet à la commune de contacter les personnes inscrites en cas de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde (canicule, grand froid, crise sanitaire, catastrophe naturelle ou tout autre événement exceptionnel nécessitant une attention particulière).

1. Personne à inscrire

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Complément d'adresse : _____

Téléphone fixe : _____

Téléphone portable : _____

Adresse e-mail : _____

☐ Je vis seul(e) ☐ Je vis en couple

2. Motif de la demande

Je sollicite mon inscription en qualité de :

☐ Personne âgée de 65 ans et plus

☐ Personne âgée de plus de 60 ans reconnue inapte au travail

☐ Personne en situation de handicap

☐ Autre situation de vulnérabilité (à préciser) : _____

3. Demande présentée

☐ Par la personne concernée

☐ Par son représentant légal

☐ Par un tiers (avec accord de la personne)

Nom : _____

Prénom : _____

Lien avec la personne : _____

Téléphone : _____

4. Personne(s) à prévenir en cas d'urgence

Nom : _____
Prénom : _____
Lien : _____
Téléphone : _____
Adresse : _____

Deuxième contact (facultatif)
Nom : _____
Prénom : _____
Lien : _____
Téléphone : _____
Adresse : _____

5. Professionnels intervenant à domicile (facultatif)

- ☐ Service d'aide à domicile
- ☐ Infirmier(ère)
- ☐ Télésistance
- ☐ Portage de repas
- ☐ Autre : _____

Coordonnées : _____

6. Observations utiles (facultatif)

Déclaration

- ☐ Je demande volontairement mon inscription sur le registre communal des personnes vulnérables.
- ☐ Je certifie l'exactitude des renseignements fournis et m'engage à signaler toute modification.
- ☐ J'ai pris connaissance des informations relatives au traitement de mes données personnelles.

Fait à : _____

Le : _____

Signature de la personne concernée : _____

Information relative à la protection des données (RGPD)

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel par la commune de Pont-d'Ain afin d'assurer la gestion du registre communal des personnes vulnérables prévu à l'article L.121-6-1 du Code de l'action sociale et des familles.

Ce traitement repose sur une mission d'intérêt public exercée par la commune dans le cadre de son Plan Communal de Sauvegarde.

Les données sont exclusivement destinées aux agents habilités de la commune ainsi qu'aux autorités et services chargés de l'organisation des secours lorsque la situation le justifie.

Les données sont conservées pendant une durée d'un an, renouvelable, afin de garantir leur exactitude.

Conformément au RGPD et à la loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition lorsque ceux-ci sont applicables.

Vous pouvez exercer vos droits auprès de la Mairie de Pont-d'Ain ou du Délégué à la protection des données (DPO). À tout moment, vous pouvez demander votre radiation du registre.